

En 1987 et 1988, le Canada a présidé le Groupe de travail sur la vérification à la Commission du désarmement de l'ONU. Ce Groupe a débattu de procédures et de techniques de vérification, ainsi que du rôle que l'ONU pourrait jouer dans la vérification. Il a achevé ses travaux en mai 1988 en adoptant, par consensus, un document décrivant seize principes de vérification.

Pendant la 43<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Canada a coparrainé une résolution (la résolution 43/81B) demandant au Secrétaire général de confier à un groupe d'experts une étude sur le rôle que les Nations Unies pourraient jouer en matière de vérification. Ce groupe d'experts a eu pour mission d'examiner les activités existantes de l'ONU dans ce domaine, de voir s'il convenait d'y apporter des améliorations ou d'y ajouter de nouvelles activités et de formuler des recommandations concernant d'autres mesures à prendre. La résolution a été adoptée par 150 voix contre une (celle des États-Unis), et aucune abstention.

M. Fred Bild, alors sous-ministre adjoint chargé des affaires politiques et de la sécurité internationale au ministère des Affaires extérieures, fut nommé à la présidence du groupe d'experts, en reconnaissance du rôle joué par le Canada dans la mise sur pied de l'étude. En juillet 1990, après une année et demie de travaux, le Groupe a présenté son étude au Secrétaire général, qui l'a ensuite transmise à la Première Commission et, un peu plus tard, à l'Assemblée générale.

Dans son rapport final, le Groupe exposait deux conceptions générales du rôle accru que l'ONU pourrait éventuellement jouer en matière de vérification, montrant ainsi que ses membres «acceptaient de ne pas toujours s'entendre». Il était toutefois entièrement d'accord pour dire que l'ONU pouvait jouer immédiatement un rôle d'«enquêteur» en vertu des pouvoirs conférés au Secrétaire général, et il recommandait d'accroître ceux-ci. Il proposait également d'établir une banque de données à partir des informations en matière de vérification que les États fourniraient de leur plein gré. Pour que l'on puisse accéder plus aisément à ces données, il recommandait que l'ONU publie des listes d'ajouts à la banque de données et favorise activement les échanges de données à l'échelle internationale. De concert avec la France et les Pays-Bas, le Canada a présenté à l'Assemblée générale la résolution demandant l'adoption et la mise en oeuvre du rapport du groupe d'experts. La résolution a été adoptée par consensus.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> «Study on the Role of the United Nations in the Field of Verification», résolution 45/65 de l'ONU, 4 décembre 1990.